

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 1964

OBJET :

**CESSION DE STAND AUX
GALERIES COMMERCIALES**

64013

Le deux Mars mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 25 Février 1964.

Etaient présents : MM. MEYER - MATRAS - ROCHEDEREUX - BRENUSSEAU - LANOUE - MOUCHOT - POUJET - GUILLAUD - LANUSSE - BISCAYE - MONGRAND - FONTANILLE - REIX - ETCHEBER - NARTEAU - BOUCHET - GACHET - BUJARD - BETOUS

Représentés : M. Galland par M. Matras
M. Berland par M. Fontanille

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme. DAVIAUD, concessionnaire du stand n° 12 des Galeries commerciales a, par lettre du 14 février 1964 sollicité l'accord de la Ville pour que Mme SPETEBROODT, 23 rue Nouaille Degorce à ROYAN lui succède dans l'exploitation .

Par lettre du 14 février, Mme SPETEBROODT s'est engagée à exercer dans ce stand une activité de même nature que celle de Mme DAVIAUD .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Madame DAVIAUD, concessionnaire du stand n° 12 aux Galeries Commerciales;

VU l'acceptation de Madame SPETEBROODT de prendre la succession de Madame DAVIAUD pour exercer la même activité ,

./..

AUTORISE

Madame SPETEBROODT, 23, rue Nouaille DEGORCE à ROYAN, à prendre à compter du 1er janvier 1964 la succession de Mme DAVIAUD dans l'exploitation du stand n° 12 des Galeries commerciales sous réserve d'y exercer la même activité, dans les mêmes conditions, conformément au cahier des charges .

M. le Maire à signer l'acte de concession devant intervenir .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les membres présents à l'assemblée.

Pour copie conforme

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



VU

ROCHEFORT-MER, le 10 MARS 1964
Le Sous-Préfet.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Sous-Préfet.